

🔴 L'intelligence artificielle en droit : cadre juridique depuis l'AI Act et pratiques conformes

Articuler la réglementation depuis le RIA (IA Act), le droit de la propriété intellectuelle et la protection des données personnelles

PUBLIC

Juriste - DSI - Compliance Officer -
Toute personne amenée à pratiquer l'IA

PRÉ-REQUIS

Il est fortement recommandé d'utiliser un ordinateur sans pare-feu ou sécurité d'entreprise. L'accès à certains outils IA peut être bloqué

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Exercices basés sur des recherches IA via les PC des participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
701593

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 118 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Expliquer le cadre juridique depuis l'AI Act/RIA
- Examiner les systèmes d'IA
- Articuler le droit de l'IA, de la propriété intellectuelle et de la protection des données personnelles

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Expliquer le cadre juridique depuis le RIA (IA Act)

Rappeler les fondamentaux techniques et la définition de l'IA

- Notions techniques : machine learning, systèmes experts, IA générative, etc.
- Définir l'intelligence artificielle au sens juridique (Conseil d'Etat, RIA/IA Act)
- Cas pratique intégré : identifier à partir d'exemples concrets si un système relève ou non de la définition du système d'IA selon le RIA/IA Act

Effectuer un panorama réglementaire de l'IA

- Réglementations du numérique (Digital Markets Act (DMA), Digital Services Act (DSA) et autres réglementations)
- Réglementations sectorielles (santé, administration publique...)
- Directive sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Directive PLD 2024/2853)
- Quiz : se repérer dans la complexité juridique issue de l'IA

Examiner les systèmes d'IA

Qualifier les systèmes et déterminer les obligations associées

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Typologie des pratiques et des systèmes : pratiques interdites, systèmes d'IA à haut risque (annexe III), GPAI et systèmes à obligations spécifiques.
- Analyse fonctionnelle par usage.
- Obligations par catégorie d'opérateur : fournisseur et déployeur
- Atelier "Qualification complète d'un projet d'IA en utilisant l'arbre de décision" :
 - Déterminer l'applicabilité du RIA
 - Identifier le régime applicable (interdit, haut risque, spécifique, risque minimum)
 - Justifier méthodiquement les choix opérés

Repérer les cas spécifiques : systèmes hybrides et approche fonctionnelle

- Comment analyser un système avec plusieurs fonctionnalités distinctes ?
- Règles d'appréciation des fonctions cumulatives
- Cas pratique intégré : analyse d'un système mixte (fonctionnalités autorisées, haut risque et interdites) pour déterminer les régimes applicables

Articuler le droit de l'IA, de la propriété intellectuelle et de la protection des données personnelles

Articuler IA et données personnelles

- Systèmes d'IA qui traitent des données personnelles (cas d'usage)
- IA générative et protection des données personnelles
- Atelier "Données personnelles" :
 - Cas pratique : opportunité de réaliser une AIPD au regard des critères du CEPD
 - Etude de cas : particularité de l'AIPD concernant un système d'IA traitant des données personnelles

Articuler IA et propriété intellectuelle

- Propriété industrielle des SIA et des éléments la composant
- Propriété littéraire et artistique afférente/PLA (SIA, œuvres exploitées, œuvres générées)
- Étude de cas : œuvre créée par IA /identification des protections applicables, des risques et des stratégies de sécurisation

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 28 Aoû. 2026
- 10 Sep. 2026 – Session Garantie
- 5 Oct. 2026 – Session Garantie
- 10 Nov. 2026
- 4 Déc. 2026 – Session Garantie

A DISTANCE

- 26 Aoû. 2026
- 11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 16 Oct. 2026 – Session Garantie
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

BORDEAUX

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

CHAMBERY

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

GRENOBLE

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

LILLE

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

LYON

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

MARSEILLE

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

NANTES

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

NICE

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

NIORT

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

PAU

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

RENNES

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

ROUEN

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

STRASBOURG

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

TOULOUSE

- 26 Aoû. 2026
- 11 Sep. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

TOURS

- 26 Aoû. 2026
- 16 Oct. 2026
- 16 Nov. 2026
- 11 Déc. 2026

